

# 5

Les engagements pris et  
mesures qui vont être mises en  
place par la maîtrise d'ouvrage

La concertation préalable sur le projet d'Eastman en Normandie, à Saint-Jean-de-Folleville, a permis à la maîtrise d'ouvrage de **préciser certaines des mesures qu'elle souhaite adopter dans la poursuite de son projet, ainsi que de formaliser des nouveaux engagements** afin de tirer pleinement compte des enseignements tirés de la concertation.

Ces mesures et ces engagements viennent répondre aux demandes formulées par les garants de la concertation nommés par la CNDP, Madame Isabelle Jarry et Monsieur Jean-Louis Laure, dans leur bilan publié le 23 décembre 2022. Ils sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.



# Réponses de la maîtrise d'ouvrage aux demandes soulevées par les garants de la concertation préalable

## Les précisions apportées à la suite de la concertation préalable

### DEMANDE DE PRÉCISIONS DES GARANTS

1

#### Demands de précisions relatives aux modalités d'approvisionnement en matières plastiques (ressource et logistique)

Le maître d'ouvrage devra préciser les conditions réelles (volumes, nombre et fréquence des camions, type de motorisation...) du transport des matières premières plastiques, en fonction de leur origine et de leur conditionnement, et indiquer à partir de quel seuil critique il serait possible d'effectuer un transfert modal (total ou partiel) de la route vers le ferroviaire ou le fluvial. Ces modalités doivent être consolidées avec le transport des autres entrants, combustibles et autres produits chimiques (méthanol), et la livraison des produits finis.

### RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Les entrants et sortants de l'usine moléculaire d'Eastman à Saint-Jean-de-Folleville seraient constitués des déchets plastiques, des granulés de plastique recyclé, des combustibles pour alimenter la chaufferie et du méthanol nécessaire à la réaction chimique pratiquée par Eastman. Tous seraient acheminés vers l'usine - ou depuis l'usine en ce qui concerne la matière plastique recyclée - par transport routier. L'activité totale de l'usine représenterait une circulation d'environ 145 camions par jour.

Néanmoins, des solutions d'acheminement des matières premières par voies ferroviaires et fluviales sont actuellement à l'étude, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en combustibles.

#### APPROVISIONNEMENT EN DÉCHETS PLASTIQUES :

A pleine capacité (en 2028), le projet d'Eastman nécessiterait **un approvisionnement total de 205 000 tonnes de déchets mixtes** chaque année. Ces déchets plastiques proviendraient en priorité de France – le recours aux pays limitrophes serait limité les premières années, jusqu'à ce que le processus de collecte et de tri français soit mieux structuré et capable de supporter l'ensemble des besoins d'Eastman.

Les déchets plastiques seraient principalement conditionnés en balles comprimées d'environ 600kg, qui peuvent être chargées dans un camion ou dans un conteneur. La charge type est d'environ 17-18 tonnes par camion.

### DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS

Eastman s'engage à étudier l'ensemble des options d'acheminement d'ici la mise en service de l'usine en 2025, et jusqu'à ce qu'elle atteigne sa pleine capacité de traitement en 2028. Les résultats des différentes études de faisabilité seront rendus publics sur le site internet de la concertation continue au fur et à mesure qu'ils seront disponibles, et partagés avec l'ensemble des acteurs du territoire par des moyens de communication adaptés.

**DEMANDE DE PRÉCISIONS  
DES GARANTS**

**RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

**DÉLAIS DANS LESQUELS LES  
ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS**

Pour l'acheminement, le mode de transport initial serait routier. La parcelle d'Eastman dispose de deux routes bien équipées, l'une au nord et l'autre au sud. Ces dernières sont reliées au reste du parc, au quai de la Seine et aux entreprises de logistique situées à proximité. La zone industrielle de Port-Jérôme est également directement connectée aux autoroutes A131 et A29, facilitant l'acheminement des entrants et sortants de l'usine venant de l'ensemble du pays

Le maître d'ouvrage a exprimé à de nombreuses reprises lors de la concertation la volonté d'évoluer vers des modes de transport plus vertueux pour les entrants et sortants de l'usine, un engagement qu'il confirme.

Eastman étudie actuellement différentes options de transport, la principale étant l'acheminement par barges des déchets plastiques. Eastman évalue également des options pour utiliser les connexions du réseau ferroviaire existant au Havre, vers des destinations intérieures (principalement en France) et l'opportunité de massification de volumes suffisants pour établir de nouvelles liaisons.

La parcelle d'Eastman est desservie par deux routes bien équipées, l'une au nord et l'autre au sud. Ces dernières sont reliées au reste du parc, au quai de la Seine et aux entreprises de logistique situées à proximité. La zone industrielle de Port-Jérôme est également directement connectée aux autoroutes A131 et A29, facilitant l'acheminement des entrants et sortants de l'usine venant de l'ensemble du pays.

Approvisionnement déchets	2025	2026	2027	2028
Volume déchets nécessaires	18 000t	137 000t	183 000t	205 000t
Équivalent Capacité Usine	9%	67%	90%	100%
Nbre de Camions/jours*	4	31	41	46

\*Camions de 17 tonnes sur 260 jours

**DEMANDE DE PRÉCISIONS  
DES GARANTS**

**RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

**DÉLAIS DANS LESQUELS LES  
ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS**

**LIVRAISON DU PLASTIQUE RECYCLÉ (RPET) :**

La matière plastique recyclée, appelée rPET, se présente sous une forme de granulés de plastique qui sont transportés vers des silos de stockage par système pneumatique. A partir des silos, ces granulés seront conditionnés en vrac dans des camions citernes spécialisés de 24 tonnes.

Pour des livraisons chez des clients où le déchargement n'est pas possible en vrac, comme en milieu urbain, Eastman pourrait avoir recours à un type d'emballage souple avec des livraisons effectuées par camions plateau avec ou sans containers, d'une capacité de 21 tonnes.

A pleine capacité (horizon 2028), et dans l'hypothèse où les livraisons auraient lieu uniquement les jours de semaine (260 jours par an), cela représenterait chaque jour environ 24 camions. Du fait des caractéristiques de la matière recyclée et de la diversité géographique des clients d'Eastman, à ce stade le transport du rPET est envisagé uniquement par mode de transport routier.

	2025	2026	2027	2028
Volume rPET produit par an	13 500t	100 000t	135 000t	150 000t
Équivalent Capacité Usine	9%	67%	90%	100%
Nbre de Camions/jours*	2	16	22	24

\*Camions de 24 tonnes sur 260 jours

DEMANDE DE PRÉCISIONS  
DES GARANTS

## RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

DÉLAIS DANS LESQUELS LES  
ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS**APPROVISIONNEMENT EN COMBUSTIBLES :**

La chaufferie qui alimenterait l'usine d'Eastman en énergie fonctionnerait avec un mélange entre de la biomasse, spécifiquement du bois de recyclage non valorisable en valorisation matière, et des Combustibles Solides de Récupération (CSR). Actuellement, la répartition envisagée entre la biomasse et les CSR serait de l'ordre de 50% - 50%. La consommation annuelle en combustible de la future chaufferie, à pleine charge, **est estimée à environ 300 000 tonnes par an.**

La chaufferie serait alimentée en combustibles provenant principalement d'un rayon de 250 kilomètres autour de l'usine. En France, 7 mégatonnes (unité représentant un million de tonnes) de bois B (biomasse) sont collectées chaque année, dont 2,8 Mt en Normandie et dans les régions limitrophes.

Le potentiel de production de CSR est pour sa part estimé en France à 2,5 Mt (en 2025) par l'ADEME. La production s'élève actuellement à 300 000 -400 000 tonnes par an, auxquels s'ajoutent les besoins des projets émergents à hauteur de 800 000 tonnes par an.

Le potentiel de nouvelle capacité de production de CSR dans les régions circonscrites du projet est estimé - d'après les Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) - à 1,2 million de tonnes (Mt).

Des solutions d'acheminement par voies ferroviaires, maritimes et fluviales sont actuellement à l'étude. Les quais du port de Radicatel vont notamment être agrandis pour permettre l'accueil plus important de navires ; le port aura un linéaire de 225 mètres de plus pour faire face à son engorgement. Eastman participe également aux discussions en cours au sein de la zone industrielle de Port-Jérôme-sur-Seine pour l'acheminement collectif de matières premières par barges. A titre indicatif, une péniche de 2 500 tonnes permet de transporter l'équivalent d'environ 200 camions types (capables de transporter environ 20 tonnes de déchets plastiques)..

DEMANDE DE PRÉCISIONS  
DES GARANTS

## RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

DÉLAIS DANS LESQUELS LES  
ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS**APPROVISIONNEMENT EN MÉTHANOL :**

La technologie d'Eastman utilise du méthanol comme solvant dans la réaction chimique qui intervient dans le recyclage des plastiques. **Ce méthanol est recyclé et réutilisé après chaque réaction, et est donc présent dans le circuit en boucle fermée.**

Aucune réaction chimique n'étant parfaite, une perte de méthanol intervient dans le temps. A pleine capacité (horizon 2028), le réapprovisionnement du méthanol représenterait en moyenne 1 camion par jour.

Pour son démarrage, l'usine d'Eastman aurait besoin d'environ 5 000 tonnes de méthanol, dont 3 250 tonnes se trouveraient dans le circuit de recyclage en boucle fermée et le reste en stock sur le site. Cette opération d'approvisionnement, unique, se ferait avant le démarrage de l'usine. Eastman souhaite se fournir en méthanol en circuit court, c'est-à-dire en favorisant au maximum la proximité géographique de l'expéditeur. A cet effet, l'entreprise étudie les options qui pourraient lui permettre de se fournir en méthanol directement sur la zone industrielle de Port-Jérôme-sur-Seine, auprès par exemple de la Société Oril. Ces options sont encore à l'étude.

DEMANDE DE PRÉCISIONS  
DES GARANTS

## RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

DÉLAIS DANS LESQUELS LES  
ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS**SEUIL DES OPTIONS LOGISTIQUES :**

D'une façon générale, **une filière de « sur-tri » à part entière est en train de se constituer**, qui permettra à tous les acteurs du recyclage de s'insérer dans ce système de collecte et de gestion des déchets plastiques à l'échelle nationale. Le développement de cette filière faciliterait les efforts de massification engagés par Eastman pour l'acheminement hors transport routier des déchets plastiques et des combustibles sur sa parcelle.

Le seuil à partir duquel Eastman pourrait basculer d'un mode de transport uniquement routier à d'autres modes de transport (par barges ou intermodal avec des parties du voyage en train ou barge) dépend de différents éléments, dont les principaux sont la forme que prennent les déchets, l'emplacement des fournisseurs en déchets plastiques et en combustibles, et les volumes concernés. Ce seuil serait relativement bas si Eastman parvenait à combiner les flux avec d'autres acteurs de la zone industrielle et à utiliser des connexions existantes et établies. En revanche, pour développer son propre réseau individuel, à la fois pour le rail et le fluvial, il faudrait qu'il puisse permettre l'approvisionnement hebdomadaire ou bihebdomadaire d'au moins 500 à 1000 tonnes de déchets.

Des expérimentations seront conduites en 2026 et 2027 afin de valider les impacts environnementaux, les coûts et la fiabilité des solutions envisagées. Les modes de transports alternatifs seront pérennisés à partir de 2028, en fonction de la montée en charge de l'usine et de la capacité d'investissement de nos prestataires et fournisseurs.



DEMANDE DE PRÉCISIONS  
DES GARANTS**2** Demandes de précisions relatives au risque  
d'inondation et à la sécurisation du site

Le risque inondation est majeur et les dispositions qui seraient prises pour y remédier (surélévation du terrain, construction de l'usine sur pilotis, solution mixte...) devront être décrites précisément par le maître d'ouvrage.

Dans le cas d'un remblaiement du terrain :

- Quels sont les volumes nécessaires ?
- Quelle est la nature et la provenance des remblais ?
- Quel serait leur mode d'acheminement ?
- Quel surcoût cela représenterait-il ?

## RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

La parcelle de 40 hectares réservée par Eastman sur la zone industrielle de Port-Jérôme-sur-Seine 2 se situe à proximité de la Seine. Plusieurs riverains ont fait valoir le risque de d'inondation que représente une éventuelle crue du fleuve, qu'elle soit centennale ou millénale.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) fixe l'élévation requise à 5,16 mètres (hauteur de référence : nivellement général de la France – NGF). Le GIEC Normandie, dans une étude récente, a fait des préconisations de surélévation avec une référence de 5,41 mètres NGF pour une crue centennale et 6,14 mètres NGF pour une crue millénale.

Eastman étudie encore la surélévation précise de son terrain pour prendre en compte l'ensemble de ces éléments. Une étude détaillée des risques de crues est actuellement menée par le cabinet spécialiste Artelia, notamment pour évaluer la nécessité de compensations hydrauliques sur la parcelle. Les compensations hydrauliques ont pour but, lors d'une surélévation de terrain, de mettre en place les mesures nécessaires afin de limiter les risques d'inondation sur les parcelles avoisinantes du fait de la surélévation du terrain. Elles peuvent prendre différentes formes, comme par exemple des bassins de rétention, le réaménagement des fossés. Les premiers résultats de cette étude seront rendus publics d'ici fin janvier 2023.

Eastman peut d'ores et déjà affirmer que **cette surélévation sera comprise entre 5,7 mètres et 6,3 mètres au-dessus du niveau de la mer (niveau NGF)**. La parcelle se situant déjà 3,8 mètres au-dessus du niveau de la mer, cela représenterait une élévation nette comprise entre 1,9 et 2,5 mètres.

La décision d'élévation finale du terrain sera prise en concertation avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), prenant en compte les effets potentiels du changement climatique.

DÉLAIS DANS LESQUELS LES  
ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS

Les études relatives à la surélévation du terrain d'Eastman sont en cours de finalisation. Elles seront rendues publiques dans le courant du premier trimestre de 2023, avec des premiers résultats communiqués fin janvier.

**DEMANDE DE PRÉCISIONS  
DES GARANTS**

**RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

**DÉLAIS DANS LESQUELS LES  
ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS**

Afin d'assurer cette surélévation, plusieurs solutions ont été considérées, dont la construction d'une usine sur pilotis. Après étude, cette solution a été abandonnée pour des raisons techniques (poids des installations) et en raison des risques d'accélération de contamination des sols lors d'incidents industriels. En effet, cette solution créerait des cuvettes et des zones de stagnation sous les installations de même que les pieux agiraient comme des vecteurs d'accélération de pénétration dans le sol.

C'est donc le remblaiement de la parcelle qui permettra de surélever le terrain à la hauteur voulue. Cette étape, préalable aux travaux de construction, devrait durer de 4 ou 5 mois. Le volume total de remblais dont aurait besoin Eastman se situerait entre 1 million et 1,2 millions de m<sup>3</sup> en fonction de la hauteur finale retenue. Pour viser une réception des installations fin 2025, ces travaux de sol devraient idéalement se dérouler entre septembre 2023 et février 2024.

Eastman n'utiliserait pas de déchets du Grand Paris pour les remblais, et envisage plutôt d'utiliser les matériaux de carrières marines dans la Manche (remblais drainants de type sable de carrière) qui seraient acheminés par bateaux. Ces carrières marines existent déjà (ce sont celles utilisées par Air Liquide pour son site Normand, à titre d'exemple), et sont dédiées à un usage pour remblaiement de sites industriels. Les entreprises les exploitant possèdent les titres miniers prévus par la loi et toutes les autorisations environnementales nécessaires. Un stockage temporaire des remblais serait envisagé sur zone. Des camions transporteront ces matériaux des zones de déchargement à la parcelle d'Eastman.

**DEMANDE DE PRÉCISIONS  
DES GARANTS**

**3 Demandes de précisions relatives à la gestion  
du chantier de la future usine d'Eastman**

L'aménagement du site et la construction de l'usine vont générer pendant une longue période (deux ans au moins) des nuisances et des contraintes fortes pour l'environnement et les riverains. Le maître d'ouvrage devra décrire précisément les dispositions transitoires propres au chantier et les mesures qu'il compte prendre pour éviter ou réduire (voire indemniser dans certains cas) les habitants concernés.

**RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

Eastman a entendu les inquiétudes qui peuvent émerger concernant les nuisances générées par la phase de construction de l'usine (nuisances sonores, impact sur la circulation routière,...)

La phase d'aménagement et de construction du site est actuellement estimée à une durée de 18 à 24 mois d'après les projections de la société d'ingénierie accompagnant le maître d'ouvrage. La phase de préparation du site, qui intervient en amont des premières constructions et comprend notamment le remblaiement, durerait pour sa part de 4 à 5 mois. Une préparation du sol par zones devrait permettre de démarrer la construction de certaines installations avant la fin de l'étape de préparation du site. Pour viser une réception des installations fin 2025, ces travaux de sol devraient idéalement se dérouler entre septembre 2023 et février 2024.

En conséquence des contraintes sur l'environnement et sur les riverains induites par ces travaux, Eastman s'engage à consolider et rendre public un calendrier, ainsi qu'un **plan d'impact des nuisances du chantier**, comprenant des mesures de compensation dédiées pour chaque disposition transitoire, visant à éviter ou réduire les nuisances pour les habitants.

**DÉLAIS DANS LESQUELS LES  
ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS**

Les engagements seront tenus durant toute la durée des travaux, qui devraient débuter fin 2023/début 2024 et durer jusqu'à la fin de la construction de l'usine, prévue en 2025.

**DEMANDE DE PRÉCISIONS  
DES GARANTS**

**4 Demandes de précisions relatives aux étapes de la mise en service de l’usine**

Le fonctionnement à pleine charge de l’installation industrielle étant prévu au bout de deux ans d’activité, il est demandé à Eastman de préciser les conditions de mise en service des différentes fonctions de l’usine et les impacts de cet échéancier sur l’environnement (transport, emploi, rejets...), en particulier pour la logistique et les transferts multimodaux.

**RÉPONSE DU MAÎTRE D’OUVRAGE**

La construction de l’usine devrait prendre fin en 2025. Les autorisations nécessaires à la construction du site devraient être obtenues en 2023, permettant ainsi de lancer le processus de construction courant 2023.

**Le projet nécessite l’octroi de deux autorisations principales : l’autorisation environnementale et le permis de construire, avec une évaluation environnementale préalable à réaliser.**

- L’évaluation environnementale du projet a été lancée, avec une étude portant spécifiquement sur les zones humides ou marécageuses de la parcelle, étude dont les résultats seront connus d’ici avril 2023.
- Les études d’ingénierie sont commencées depuis mai 2022. Ces études devraient durer jusqu’à la fin de l’année 2023.

Le tableau ci-dessous détaille les conditions de mise en service de l’usine et les impacts sur l’emploi et la logistique afin d’atteindre une capacité de traitement total pouvant aller jusqu’à la production de 150 000 tonnes de rPET par an.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Volume rPET produit par an	0	0	13 500t	100 000t	135 000t	150 000t
Équivalent Capacité Usine	0	0	9%	67%	90%	100%
Nombre d’employés – projection avec période de « ramp up »	5-20	20-50	70-280	280-330	330-350	330-350
Nombre de Camions/jour*	0	0	6	47	63	70

\*Camions de déchets (17 tonnes) et de rPET (24 tonnes) sur 260 jours.

**DÉLAIS DANS LESQUELS LES  
ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS**

Le lancement de l’usine d’Eastman est actuellement prévu en 2025. L’usine devrait atteindre sa pleine capacité de traitement et de production en 2028.

DEMANDE DE PRÉCISIONS  
DES GARANTS**5 Demandes de précisions relatives à la  
gestion des rejets et des déchets de l'usine**

Eastman est invité à préciser de quelles manières seront traités les rejets de l'usine de façon à minimiser les impacts pour l'environnement ; à indiquer le traitement réservé aux déchets. Ceci concerne également le débouché envisagé pour les 45 000 tonnes/an ne pouvant être recyclées sur place ("autres solutions de recyclage et de valorisation").

## RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

A pleine capacité, l'usine d'Eastman serait en mesure de recycler jusqu'à 160 000 tonnes de déchets plastiques riches en polyesters par an, issus des 205 000 tonnes de déchets mixtes qui arriveraient dans l'usine. Afin de ne conserver que les déchets riches en polyester que l'usine pourrait traiter, Eastman effectuerait un tri à l'entrée de l'usine, générant 45 000 tonnes de déchets. 10 000 tonnes de déchets supplémentaires seraient générées au cours de la réaction chimique de recyclage.

**De façon générale, pour l'ensemble des déchets de l'usine, Eastman respecterait la hiérarchie des déchets :** ceux qui peuvent être recyclés mécaniquement seraient envoyés vers des acteurs du recyclage mécanique en priorité les autres seraient redirigés vers d'autres solutions de recyclage chimique ou, s'ils ne peuvent pas être chimiquement recyclés, vers des solutions de valorisation énergétique ou d'incinération. Les solutions à proximité de l'usine d'Eastman seront privilégiées, prenant toujours en compte cette hiérarchie des déchets.

Eastman a déjà identifié un certain nombre de partenaires potentiels avec lesquels travailler pour valoriser certains flux de déchets, dont plusieurs sur la zone industrielle de Port-Jérôme. Eastman entend poursuivre les discussions avec ces partenaires afin de trouver des solutions définitives, qui seront communiquées au public en toute transparence dès les accords signés. La hiérarchie des déchets et l'impact environnemental seront des facteurs cruciaux dans l'évaluation et le choix de ces solutions potentielles.

En ce qui concerne les autres rejets de l'usine d'Eastman, il s'agirait principalement des eaux usées et des fumées. Les premières seraient traitées par une unité de gestion des eaux usées implantées directement sur la parcelle d'Eastman et gérée par Veolia. Les fumées seront pour leur part traitées grâce à des cheminées équipées des dernières innovations technologiques en la matière, respectant toutes les législations en vigueur.

DÉLAIS DANS LESQUELS LES  
ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS

Les mesures visant à limiter les rejets de l'usine et à gérer les déchets sortants seront mises en œuvre dès le démarrage de l'usine, actuellement prévu en 2025.

DEMANDE DE PRÉCISIONS  
DES GARANTS6 Demandes de précisions relatives au paysage  
et aux zones humides sur la parcelle d'Eastman

Il est recommandé à Eastman de préciser les modalités de l'insertion paysagère de l'usine. En ce qui concerne les compensations prévues au regard de la péjoration d'une zone naturelle, et des quelques espèces protégées ou rares qui se trouvent actuellement sur le terrain de la future usine, il est recommandé au maître d'ouvrage de se rapprocher des collectivités locales et, en coordination avec elles, de définir les mesures qu'il prévoit de mettre en place au sein des réserves naturelles (la "banane verte") qui ont été constituées par les communes d'accueil. Des précisions sont également attendues sur la gestion des zones humides.

## RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Afin de favoriser l'intégration de la future usine dans son environnement et de limiter au maximum son impact paysager, un **plan paysager** sera déployé aux abords du site, notamment pour améliorer l'effet de « masque » depuis le lieu-dit de Radicatel.

Le plan final de l'usine n'étant pas encore finalisé, Eastman s'engage à ouvrir une réflexion sur la conception d'un plan paysager avec les principales parties prenantes, parmi lesquelles **Caux Seine Agglo**, les communes de **Port-Jérôme-sur-Seine** et de **Saint-Jean-de-Folleville**, ainsi que les riverains concernés.

En ce qui concerne les compensations prévues au regard de la péjoration d'une zone naturelle, et des « quelques espèces protégées ou rares » qui se trouvent actuellement sur le terrain de la future usine, Eastman va travailler avec l'agglomération de Caux-Seine pour définir les mesures qu'il prévoit de mettre en place au sein des réserves naturelles (la "banane verte") qui ont été constituées par les communes d'accueil.

La gestion des zones humides fait partie intégrante de l'étude faune flore menée par Arcadis, le cabinet d'étude engagé par le maître d'ouvrage, dont les conclusions seront rendues publiques dans le cadre de la demande de permis environnemental. Eastman s'engage à publiquement communiquer sur les mesures mises en place pour éviter, réduire et compenser l'impact de son usine sur les zones humides de sa parcelle.

DÉLAIS DANS LESQUELS LES  
ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS

Les discussions concernant l'impact paysager et la gestion des zones humides se poursuivront tout au long de l'année 2023, jusqu'à la mise en service de l'usine prévue pour 2025, avec l'ensemble des parties prenantes concernées, et en étroite coordination avec les autorités locales compétentes – dont la DREAL. Les mesures mises en place pour éviter, réduire et compenser l'impact paysager et environnemental de l'usine d'Eastman seront rendues publiques sur le site internet de la concertation continue dès lors qu'elles auront été arrêtées.

## Réponses de la maîtrise d'ouvrage aux demandes soulevées par les garants de la concertation préalable

Les engagements pris afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public

### RECOMMANDATIONS DES GARANTS

7

#### Recommandations relatives à la décision motivée d'Eastman de poursuivre son projet

Dès sa prise de décision de poursuivre ou non le projet et hormis les annonces formelles, il est demandé à Eastman de présenter au public, par exemple au cours d'un événement public relayé par la presse, les raisons de son choix et les conditions de la prise en compte des enseignements de la concertation.

### RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Eastman s'engage à tenir un **évènement public sur le territoire de Caux Seine Agglo en présence de la presse**, afin d'exposer sa décision motivée d'investissement dans son usine de recyclage moléculaire des plastiques à Saint-Jean-de-Folleville ainsi que les principaux enseignements de la concertation préalable pour la poursuite du projet.

Le maître d'ouvrage fera en sorte que l'évènement réunisse les acteurs et parties prenantes au projet, ainsi que les acteurs de la concertation préalable. L'évènement sera construit afin d'être accessible à un public large : citoyens, associations, élus, journalistes, partenaires. L'opportunité d'une participation en visioconférence sera étudiée.

Un communiqué de presse sera également diffusé plus largement à l'ensemble des contacts presse d'Eastman.

### DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS

Eastman informera le public des suites données au projet en organisant une réunion publique, dès l'approbation de la décision d'investissement motivée par le Conseil d'Administration (CA), au deuxième trimestre de l'année 2023.

## RECOMMANDATIONS DES GARANTS

### 8 Recommandations relatives à la constitution d'une instance de concertation permanente

Les garants recommandent au maître d'ouvrage, pendant toute la durée de la concertation continue, puis pendant la période de construction de l'usine, d'informer et de consulter régulièrement la population et les acteurs. À cet effet la constitution d'un comité de suivi représentant l'ensemble des parties prenantes, notamment celles qui se sont fait connaître au travers de la concertation, serait opportun.

## RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Comme cela a été exprimé lors de la concertation préalable, **Eastman prend l'engagement de s'impliquer de manière constructive au sein du territoire de Caux Seine Agglo**, afin de répondre aux attentes de transparence et d'information formulées par les riverains et les associations :

- De par la probable classification SEVESO seuil bas de la future usine, Eastman intégrera, quand il sera en phase d'exploitation, la Commission de Suivi de Site (CSS) de la zone industrielle de Port-Jérôme. Cette commission est composée de six collègues représentant l'ensemble des parties prenantes : Administrations, Élus, Riverains ou Associations, Exploitants, Salaries, Personnalités qualifiées.
- Parallèlement, et pendant toute la durée de la concertation continue, puis pendant la période de construction de l'usine, Eastman mettra en place une instance de concertation temporaire spécifique afin d'opérer un suivi régulier des évolutions du projet vis-à-vis de l'ensemble des acteurs intéressés du territoire. Elle réunira les acteurs de proximité (citoyens, associations environnementales, riverains, communes environnantes) afin de recueillir leurs attentes et questions. Cette instance de consultation pourrait se réunir au sein des locaux d'Eastman à Port-Jérôme-sur-Seine.

Enfin, Eastman est signataire de la Charte mondiale « Responsible Care® » L'initiative a été lancée en 1985 au Canada pour relever les défis et répondre aux attentes des parties prenantes à l'égard de l'industrie chimique. Aujourd'hui, elle est mise en œuvre par l'industrie chimique dans plus de 60 pays. Cette initiative est un engagement volontaire de l'industrie chimique mondiale pour favoriser l'amélioration continue et atteindre l'excellence en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

## DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS

L'adhésion à la CSS de Port-Jérôme sera effective dès la mise en opération de l'usine d'Eastman. L'instance de concertation permanente serait créée en marge du lancement de la concertation continue, au deuxième semestre 2023.



RECOMMANDATIONS DES GARANTS	RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE	DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS
<p><b>9</b> <b>Recommandations relatives à la diffusion des études au fur et à mesure de leur conclusion</b></p> <p>Compte tenu du nombre de réponses ou de précisions qui ont été différées ou soumises à la conclusion d'études en cours ou à venir, il est recommandé au maître d'ouvrage de communiquer les résultats de ces investigations et leurs conséquences éventuelles sur le projet au fur et à mesure de leur finalisation.</p>	<p>Eastman s'engage à maintenir le public local informé des avancées du projet, et notamment des conclusions des différentes investigations et études en cours relatives à la faune et la flore sur la parcelle, l'élévation du terrain, les contrats d'approvisionnement, la limitation des nuisances notamment olfactives, ainsi que le plan de masse définitif de l'usine.</p> <p><b>Les résultats des études et investigations seront publiés sur le site internet de la concertation.</b></p>	<p>Les études seront rendues publiques au fur et à mesure de leur complétude, dans le courant de l'année 2023.</p>
<p><b>10</b> <b>Recommandations relatives à la remise à plat de la communication</b></p> <p>Pour la phase à venir de la concertation continue, compte tenu des difficultés de navigation constatées pendant la concertation préalable, il est recommandé à Eastman de concevoir et d'administrer un nouveau site internet dédié (comprenant toutefois un accès au site de la concertation préalable dont les contenus devront rester accessibles jusqu'à l'enquête publique).</p>	<p>Afin de prendre en compte les recommandations des garants et les observations formulées lors de la concertation préalable, Eastman propose de conserver le même URL pour continuer à informer le public des suites du projet (<a href="https://concertation-eastman-normandie.fr">concertation-eastman-normandie.fr</a>), mais de repenser entièrement l'organisation du site afin de le rendre plus facile à naviguer.</p> <p>Toutes les informations issues de la concertation préalable resteront accessibles sur le site internet. Viendront s'y ajouter les informations relatives à l'avancée du projet d'Eastman et à la phase de construction. Le public aura l'opportunité de continuer à y poser des questions grâce à un onglet dédié.</p> <p>La plateforme de recrutement sera elle hébergée sur le site d'entreprise principal d'Eastman. Un lien vers cette plateforme de recrutement sera mis en place sur le site de la concertation dès lors qu'elle aura été créée.</p>	<p>Le site internet et la liste de diffusion seront mis en place au lancement de la concertation continue. La maison du projet sera installée dès lors qu'Eastman aura pris possession de ses locaux à Port-Jérôme-sur-Seine, durant le premier trimestre de l'année 2023.</p>

## RECOMMANDATIONS DES GARANTS

Ce site internet pourra faire office de plateforme numérique pour la phase chantier, pour le recrutement, etc. et devra permettre de publier des contributions durant la phase de concertation continue. Le site internet pourra être complété par la diffusion d'une newsletter papier.

La création d'une "maison du projet" (à partir de la base envisagée pour la représentation du projet sur le site de Port-Jérôme II ?) est vivement encouragée. Des présentations du projet aux riverains, aux associations, aux scolaires, par exemple autour d'une maquette de l'usine, seraient bienvenues, y compris en ce qui concerne l'insertion paysagère du projet.

## RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Eastman s'engage à maintenir le site de la concertation continue actif tout au long de la phase de travaux et jusqu'à la mise en service de l'usine.

Afin de compléter le dispositif de communication, une diffusion mensuelle relatant les dernières actualités du projet sera mise en place et adressée à l'ensemble des personnes y ayant souscrit. Les internautes pourront s'y inscrire via le site internet où elle sera aussi rendue disponible via un onglet dédié. Afin de permettre une communication en format papier, Eastman collaborera avec Caux Seine Agglo pour que les informations relatives au projet figurent systématiquement dans le journal local de l'agglomération (le Quinzo).

Le maître d'ouvrage s'engage par ailleurs à mettre en place une « Maison du projet » hébergée dans les locaux d'Eastman à Port-Jérôme-sur-Seine. Un espace serait dédié au projet, permettant un accès facile à l'information pour tous les publics – comprenant une maquette de l'usine.

En complément, Eastman participera à un projet d'exposition piloté par Caux Seine développement et la Maison des compétences qui vise à promouvoir les projets industriels d'avenir sur le territoire de Caux Seine agglo. Cette exposition vise à informer les scolaires et le grand public, notamment sur les métiers et les opportunités d'emploi qu'offriront ces projets.

Envisagée au sein de la Maison des compétences à Lillebonne cette exposition proposera des modules itinérants qui pourront être utilisés pour des interventions dans les établissements scolaires et dans les communes.

## DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS

## RECOMMANDATIONS DES GARANTS

**11** **Recommandations relatives aux modalités d'accompagnement pendant la phase chantier**

Le maître d'ouvrage devra, pendant toute la phase chantier, en coordination avec les collectivités locales, prévenir et tenir informé régulièrement le public, principalement les habitants de l'agglomération et les salariés de la plateforme pétrochimique, mais aussi les fournisseurs et d'une façon générale tous les usagers, des interventions lourdes susceptibles de créer des nuisances ou de générer des modifications d'usage temporaires. Cette préoccupation nécessite l'élaboration d'un plan de communication spécifique, identifiant et anticipant notamment les situations de perturbation.

## RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Eastman s'engage à **établir un plan de communication spécifique à la phase de construction de l'usine, en partenariat avec les autorités et acteurs locaux**, identifiant et anticipant les situations de perturbations afin de limiter au maximum l'impact des travaux sur la population locale (routes barrées ou à circulation alternées, soulèvement de poussières, remblaiement, passage d'engins de chantier etc.)

Un calendrier des travaux sera rédigé et rendu public, permettant à la population d'être informée et de pouvoir anticiper les impacts des travaux. Caux Seine Agglo s'est également engagé à relayer ces informations auprès des communes concernées.

Caux Seine Agglo explore également l'opportunité de mobiliser des moyens de communication supplémentaires type panneaux routiers et options digitales (application mobile), pour informer et prévenir les acteurs locaux des phases de travaux et modifications d'usage afférentes.

Afin de limiter les nuisances liées aux travaux, l'intercommunalité a proposé de mettre à disposition d'Eastman, pour une durée de deux ans, un espace de stockage de 7 hectares à proximité du site, afin d'y laisser du matériel préfabriqué durant la phase de travaux. Cela permettra de limiter les allers retours et le transport journalier d'outils nécessaires à la construction de l'usine.

Sur recommandation du service des risques majeurs de Caux Seine Agglo, Eastman envisage également de se rapprocher de la CCI de Seine Estuaire afin de pouvoir utiliser la plateforme Allo Industrie, qui permet aux industriels de poster les informations sur les nuisances qu'ils génèrent : torches, POI réel, exercice, bruits ... Cette application est très consultée par les populations locales, qui s'informent par ce canal.

## DÉLAIS DANS LESQUELS LES ENGAGEMENTS PRIS SERONT TENUS

Les efforts de communication spécifiques à la phase de travaux seront engagés durant toute la durée de construction de l'usine de 2023 à 2025.